



En toute franchise, parlons Santé

Sommaire

Edito

Page 3

Actu

Pages 4 et 5

Dossier La Santé

Pages 6 à 9

Les sections techniques

Pages 10 et 11

Service minimum

Page 12

Jeux

Page 13

Info du Syndicat

Page 14

Par Eric Ferreres

Alors que la presse, les dirigeants de la droite et du grand patronat ne sont jamais avares de discours culpabilisateurs sur les prétendus privilégiés que seraient les cheminots, infirmières, gaziers, postiers, électriciens, ... les mêmes sont étrangement silencieux sur les super rémunérations des grands patrons des entreprises cotées en bourse.

Pourtant il y a de quoi s'étrangler d'indignation.

La moitié de ces dirigeants, qui se disent indispensables à la marche de leur entreprise, perçoivent un salaire mensuel de 514 583 euros.

Ces gens gagnent donc 514 fois le SMIC net. Que peut-on invoquer pour justifier qu'un individu gagne 514 fois plus qu'un autre !

Contrairement à ce que certains racontent ce n'est pas une dérive du capitalisme mais bien l'essence même de ce système où l'argent est érigé en valeur suprême.

La juste répartition des richesses est un vrai débat de société qui ne peut se résoudre par la provocante incantation idéologique du travailler plus pour gagner plus.

Le gouvernement doit décider sans attendre d'une augmentation substantielle du SMIC et des bas salaires, de relever les salaires dans les secteurs publics et d'augmenter les pensions de retraite.

L'argent existe, tout est question de choix politique.

Où l'on fait 15 milliards de cadeaux fiscaux aux plus riches et l'on verse des dividendes de plus en plus importants aux actionnaires ou l'on augmente les salaires, on modernise les sites de production, on crée des emplois et on finance une protection sociale et des services publics pour tous.

Les cheminots, comme les salariés de notre pays, exigent des mesures salariales urgentes pour faire face dans un premier temps à la nouvelle perte de pouvoir d'achat entérinée par la direction de la SNCF et les organisations syndicales signataires de l'accord salarial 2007.

Les propositions de la direction lors de la table ronde salariale du 19 février dernier, sont largement insuffisantes (+ 1.4%) au regard des besoins des cheminots, du contentieux salarial (perte de 16.5% depuis 1982) et de la prévision de l'inflation pour l'année 2008.

L'intervention des cheminots sur ce sujet comme sur celui du fret, du régime spécial de retraite et de l'emploi sera nécessaire, construisons là ... rapidement !



Trimestriel du Syndicat des cheminots Cgt de Toulouse en direction des syndiqués
Entièrement financé par les cotisations des syndiqués
Commission paritaire :
ISSN1154-5119
Imprimé au Syndicat Cgt des cheminots de Toulouse
12, rue St Laurent
31500 Toulouse
Directeur de publication
Gaufredy Didier

Edito

Manifestation Rendez-vous réussi...

Le 22 Janvier, plus de 40 000 salariés de la Sncf, de la Ratp et des industries électricité et gazières ont manifesté à Paris pour la défense des régimes spéciaux. Cette manifestation réussie ouvre de nouvelles perspectives de luttes car le dossier est loin d'être clos.

En manifestant nombreux le 22 Janvier, les cheminots ont montré qu'il reste à intervenir dans el dossier des retraites.

Après plus de 3 mois de luttes et de négociations entre OS, direction et gouvernement, il est important de faire un point sur la réforme.

En augmentant les salaires sur les 6 derniers mois d'activité, avec la création du 10ème échelon, les négociations ont permis de compenser les effets de la réforme de Sarkozy-Bertrand.

Ces éléments positifs sont à rapprocher des reculs et des insuffisances encore présents aujourd'hui. En faisant sauter les taquets de 50 et 55 ans, certaines OS ont permis à la direction de se défausser et de mettre en place la totalité de la réforme. Les cheminots ne doivent pas se tromper de cible, ce sont elles qui les ont trahis.

Les négociations doivent se poursuivre jusqu'à la fin Février. Les questions liées à la pénibilité vont être abordées dans cette période et la direction doit prendre en compte les revendications de tous les métiers sur ce point.

Les projets de décrets ont été mis en débat à l'assemblée, il s'agit d'un vrai acte de mépris vis à vis de la négociation et des organisations syndicales.

Il reste que les cheminots ont encore leur mot à dire sur les questions de l'avenir de l'entreprise et le double statut.

Après cette manifestation, la Cgt a décidé de construire une action unitaire de haut niveau sur le Fret, l'emploi, les salaires et le Service Public.



Construisons ensemble les suites

Le 22 Février, 40 000 manifestants pour la défense des régimes spéciaux

Elections CA

se battre pour l'avenir

Le 5 Février, les cheminots et des personnels du Groupe Sncf ont voté pour élire leurs représentants au Conseil d'Administration.

Résultats et éléments d'analyses :

Situé quelques mois seulement après les mobilisations sur la réforme des régimes spéciaux et en plein coeur des négociations sur ce sujet, ce vote au CA était particulièrement attendu par la direction et le Gouvernement.

Les premiers éléments d'analyse au niveau national donnent la Cgt en progression par rapport aux élections CA de 2003 et aux élections CE de 2006. Dans la majorité des métiers et particulièrement dans le collège Cadres, la Cgt progresse.

«La Cgt obtient 49% des voix à Toulouse»

En plaçant la Cgt deuxième OS dans l'encadrement, les cadres adressent à la direction un sérieux désaveu concernant sa politique.

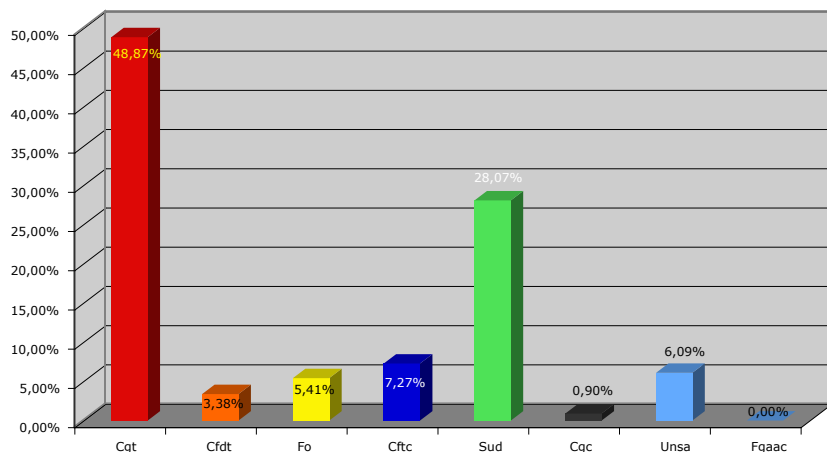
Quant aux salariés de l'exécution, ils continuent de faire confiance à la Cgt qui reste la première organisation Syndicale à la Sncf.

Sur le périmètre de notre syndicat, la Cgt obtient 49% des voix. La deuxième OS (Sud rail) se situe à 20%.

Ce vote de confiance de la part des cheminots confère à la Cgt la responsabilité de construire des luttes tant au niveau local que national pour défendre le service public et les conditions de vie et de travail des cheminots de tous les services.



Elections CA



Actu

Santé

Toujours plus cher...

Au même titre que le logement ou l'éducation, la santé est un besoin fondamental pour tout être humain. Les politiques menées depuis plusieurs années tendent à en faire une marchandise lucrative au détriment de l'accès pour tous...

En mettant en place les franchises médicales, le gouvernement ajoute une nouvelle pierre à sa politique de marchandisation de la santé. Depuis la création de la sécurité sociale en 45, l'universalité des soins et leur accès pour tous étaient les piliers fondateurs de la politique de santé en France.

Financement de la Santé

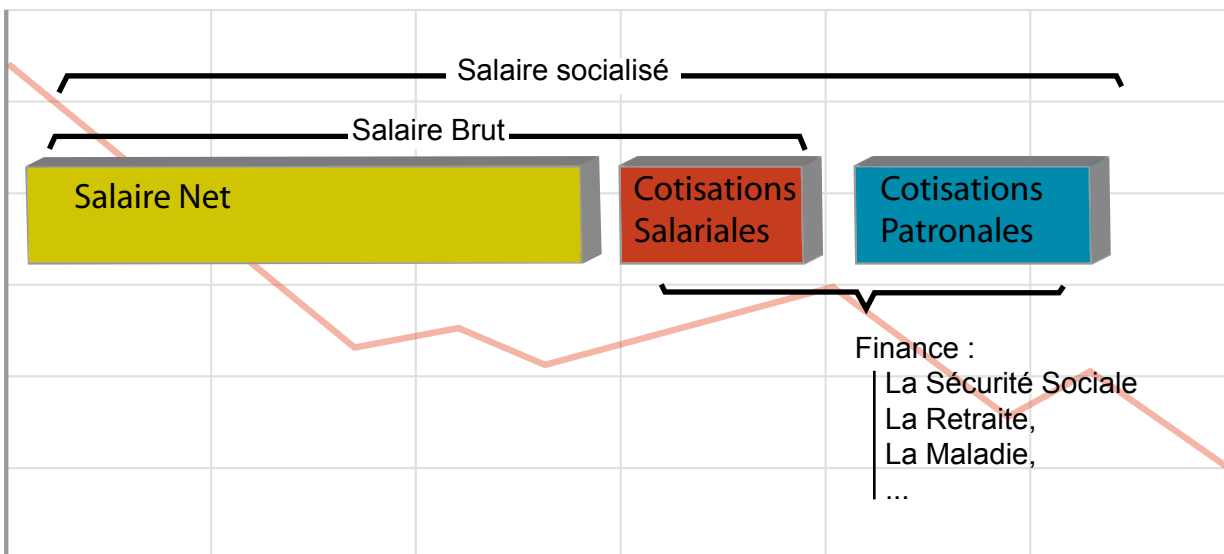
Le financement des quatre branches de la sécurité sociale sont basées sur les richesses produites par les salariés dans le pays. Concrètement, les salariés se financent leur régime de protection sociale au travers des prélèvements obligatoires sur leur salaire socialisé (voir tableau). Une partie

est prélevée sur le salaire brut des salariés et une autre est directement gérée par l'employeur. Ces sommes figurent sur la fiche de paie et font donc partie du salaire.

«Franchises, déremboursement, Csg, Rds,... Le seul but, faire payer les salariés au lieu des entreprises.»

Salaire net + cotisations salariales + Cotisations patronales font le salaire socialisé soit la rémunération globale du travail fourni.

Financée par ces sommes, la Sécurité Sociale n'a eu de cesse de subir les dérives des politiques publiques de l'emploi qui ont créé le célèbre « trou de la Sécu ». A grands coups de contrats aidés, d'allègements de cotisations patronales, de subventions sur les contrats à bas salaires, les différents gouvernements ont privé la Sécu de ressources importantes dans une période où, grâce au progrès technologique la médecine est plus efficace mais aussi plus chère. Pour la Cgt, la sécurité sociale peut assumer ce surcoût pour autant qu'on ne la prive pas de ces ressources.



La Sécu est financée par le salaire socialisé de tous les salariés.



Faire payer les salariés, exonérer les entreprises...

Evoqué précédemment, le trou de la Sécu a été prétexte à de nombreuses attaques sur le salaire socialisé des salariés. Avec la bénédiction du Medef, les différents gouvernements ont permis la baisse de la rémunération du travail en faisant supporter aux salariés quasi exclusivement le financement de leur santé pendant que les cadeaux aux entreprises, eux augmentaient. La stratégie est simple :

- 1 on allège les cotisations patronales,
- 2 on s'alarme du fait que la Sécu perd de l'argent et
- 3 on fait payer les salariés.

Et pour cette troisième étape, l'imagination a été au rendez-vous. Création de prélèvements obligatoires nouveaux (CSG, RDS), augmentation du forfait

hospitalier, dé-remboursement de médicaments, mise en place du 1€ par consultation et le dernier en date, les franchises médicales.

Le constat est accablant, alors que les entreprises voient leurs cotisations baisser, les financements sont transférés sur les salariés, les obligeant à payer plus cher l'accès aux soins. Dans une période où le pouvoir d'achat est une préoccupation, des français, on est bien loin des bonnes solutions.

Un coût toujours plus important pour les ménages

Dans un sondage Ifop réalisé en 2007, les Français « sont très partagés quant à d'éventuels efforts supplémentaires pour le financement de la Sécurité sociale ». Les français dépensent chaque année 751€ pour leur santé. Les dépenses de santé ont augmenté en 2007 de 4,1%

contre 2,6 en 2006 principalement à cause des médicaments.

En 2008, l'entrée en vigueur des franchises médicales va alourdir le poids de la santé dans le budget des ménages car les médicaments représentent plus des 2/3 des dépenses de santé des français. Avec un non-remboursement de 50 centimes sur chaque boîte de médicament, se soigner va coûter cher et de nombreuses personnes à faibles revenus risquent de voir leur état de santé se dégrader.

En dé-remboursant les médicaments, en réduisant au minimum les remboursements des prestations médicales, le Gouvernement pousse les salariés à se financer eux-mêmes l'accès au soin par la souscription aux complémentaires santé.

Dossier

Les politiques mises en place par le Gouvernement ont des lourdes répercussions sur le régime de protection sociale des cheminots. Les diverses réformes, la mise en place de la CSG, de la RDS, les réformes de 2004 et maintenant les franchises médicales s'appliquent aux cheminots malgré un système de protection sociale indépendant du régime général.

La Sncf applique à la lettre les décisions du Gouvernement...

Il aura fallu peu de temps pour que la Sncf applique la réforme Douste-Blazy. Bien que notre statut prévoit la gratuité des soins pour les cheminots, la mise en œuvre du 1€ a été l'occasion pour la direction de remettre en cause les droits des cheminots.

Il est pourtant utile de rappeler que la mise en œuvre de la

médecine de soins et de travail à la Sncf s'est faite de la seule initiative de la direction. La médecine Sncf se caractérise par la gratuité des soins, la facilité d'accès, la prise en compte des métiers du ferroviaire et sa globalité. Depuis 2007, médecine du travail et médecine de soins sont séparées. Cela occasionne dans les zones diffuses la suppression des médecins Sncf qui assuraient jusqu'alors les 2 médecines.

Dans son projet industriel 2004-2008, la direction a décidé de supprimer tout ce qui n'est pas le cœur du métier. Autant dire que peu de place va être laissée à la médecine. Sur notre région, c'est le cabinet médical régional (CMR) qui est menacé par la politique de la direction. Pour les cheminots actifs et retraités de la Région, cela va se traduire par l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous rapides avec des spécialistes.

Que dit la Cgt...

Dès 2004 et le débat sur la réforme Douste-Blazy, la Cgt a mis en avant ses propositions pour garantir l'avenir de l'assurance maladie sans transférer son financement sur les salariés. Cela doit passer, comme pour les retraites, par des augmentations générales de salaires, une vraie politique pour arriver au plein emploi stable et l'arrêt de toutes les formes d'exonérations patronales qui ont prouvé leur inefficacité.

Quant aux soins à proprement parler, priorité doit être donnée à l'hôpital public dans son rôle d'aménagement du territoire, d'égalité d'accès mais également dans son rôle de formation pour les futurs médecins. En mettant en place le plan hôpital 2008, le gouvernement Raffarin a quant à lui fait le choix de faire des Hôpitaux des entreprises lucratives tout comme les cliniques privées.

LA NOUVELLE POLITIQUE DE SANTÉ





Rassemblement unitaire contre la mise en place des franchises médicales

En conclusion, les politiques successives menées par les différents gouvernements ont peu à peu peaufiné pierre après pierre la marchandisation de la santé.

Aujourd'hui, comme le revendique la Cgt, d'autres choix sont possibles en faveur d'une meilleure accessibilité et de coût.

La question fondamentale est le financement et cela ne peut passer que par des politiques favorables à l'emploi stable et des augmentations sensibles de salaires.

Revendications

Accès aux soins

- ✓ Remise en cause de la réforme Douste-Blazy de 2004 instaurant le 1€ et le parcours de soin qui pénalise les malades.
- ✓ Maintien des cabinets médicaux, des médecins Sncf dans les gares et du Cabinet Médical Régional

Santé

- ✓ Réflexion autour des nouvelles méthodes de soins (ostéopathie,...)

Financement

- ✓ Arrêt des exonérations des cotisations patronales
- ✓ Augmentation des salaires pour tous les salariés
- ✓ Mise en oeuvre d'une politique pour le plein emploi stable

Dossier

Agents de conduite Le n'importe quoi de la direction

En ne voulant pas anticiper des recrutements pour remplacer les départs en retraite, la Direction s'est mise dans l'incapacité d'assurer la charge de travail.

Pour répondre à ce problème elle compte sur certains ADC prêts à se prostituer.

Après de nombreux départs en retraite non remplacés, la situation de l'emploi à la Traction est plus qu'à flux tendu.

Les roulements diesel tournent avec un effectif de moins deux et les polyvalents n'ont pas suffisamment de Fac pour s'auto remplacer.

La Cgt dénonce cela depuis plusieurs changements de service dans les CHSCT et DP, mais sans être entendue par la direction. Pire on nous répond même qu'il n'est pas

question d'embaucher pour des pics de charge ponctuels.

Pour éviter d'embaucher, la direction de l'établissement innove et propose aux conducteurs électriciens une prime de 150€ pour assurer de la charge de travail thermique.

Depuis 4 ans, les Pools se sont multipliés, les jeunes ne montent plus en roulement et des jeunes conducteurs sont utilisés au delà de ce que la réglementation en conduisant des trains à 160km/h. Ces dérives de courses à la productivité n'ont pourtant pas résolu les problèmes liés à l'effectif.

Les preuves du manque d'effectif sont flagrantes : retard dans l'attribution des absences, formations non réalisées, congés refusés et trains supprimés.

Pour la Cgt, il est urgent de recruter de nouveaux conducteurs.

Les années qui arrivent vont encore voir de nombreux départs en retraite. Au vu de la durée importante de la formation d'ADC, il faut dès à présent faire les mises en stages.

La Cgt revendique le remplacement de tous les départs en retraite de ces dernières années et des années à venir.

Pour la qualité du service et nos conditions de travail, la direction doit entendre nos revendications.

L'actu sur la toile

www.cgt.fr

Le Site de la Cgt, l'actualité interpro

www.cheminotscgt.fr

L'actu de la fédération Cgt des cheminots

<http://cheminots.cgt.tlse.free.fr>

Le Site du Syndicat Cgt des cheminots de Toulouse

Budget CER 2008

Des choix logiques

Financées exclusivement par la dotation que verse la Sncf au CE, les activités sociales souffrent aujourd'hui de la baisse de la masse salariale.

Il faut donc faire des choix, explications...

Pour commencer voici les deux chiffres clés :

- ✓ Dotation pour les Activités sociales: 1,721 % de la masse salariale
- ✓ Dotation pour le fonctionnement : 0,2% de la masse salariale

La baisse des effectifs (depuis 2002, 17 500 cheminots en moins) conjuguée avec la stagnation des salaires amputent directement les dotations financières versées par l'entreprise aux CER et contraignent les élus à faire des choix.

Afin de satisfaire au mieux les attentes des cheminots en matière d'A.S., la CGT revendique depuis 86 l'augmentation des dotations financières à 3% pour les actifs et 1% supplémentaire pour les retraités qui bénéficient aussi des activités du CE.

Les choix de la Cgt

A contrario de l'individualisme proné par certaines Os avec les chèques de toutes sortes, la Cgt choisit de favoriser l'accès pour tous aux vacances, à la lecture, aux sports, à la culture

Cet action revendicative se traduit par:

- ✓ une bourse « jeune cheminot » (- de 35 ans) de 50€ sur des activités sportives, descente du Pic du Midi en ski ou VTT;
- ✓ une augmentation de 10% de la participation du CER aux mini-séjours de cet été, soit 40 à 70% du coût réel du séjour;
- ✓ une amélioration du patrimoine du CER, gîtes de Porté-Puy-morens, Arreau, Boo-Silhen;
- ✓ la création d'un 2e Activibus, pour permettre aux cheminots en zone diffuse d'avoir le même accès aux AS;
- ✓ un soutien sans relâche aux clubs sportifs et aux associations culturelles cheminotes;
- ✓ un accès facilité au monde du théâtre, de la musique, de la lecturecar il ne suffit pas de dire « TF1 et M6 c'est de la m....! », faut-il encore proposer une alternative à cette marchandisation culturelle;

À l'approche des élections professionnelles, les mêmes organisations syndicales proposent la mise en place de chèques cadeaux (chèque vacances, ticket restaurant, chèque sport, chèque lecture ...): l'individualisme serait-il la seule réponse aux

besoins de la société en matière d'activités sociales? Mais les budgets n'étant pas extensibles, quelle activité doit on supprimer :

- ✓ les mini-séjours du CER et les colos du CCE qui permettent à 15 000 enfants de cheminots d'avoir des vacances.
- ✓ les gîtes du CER et les 14 Maisons Familiales du CCE, et priver les cheminots dont les revenus sont proches du SMIC d'un accès aux vacances;
- ✓ les clubs sportifs et les associations culturelles dans lesquels de nombreux cheminots actifs et retraités partagent une passion dans un cadre entretenu par le CER;
- ✓ les restaurants d'entreprise qui servent quelques 900 repas/jour sur la région
- ✓ les bibliothèques, dont l'accès et les prêts sont gratuits, et qui doivent être un bouclier à l'illétrisme et l'analphabétisme.

Les AS des cheminots ne sont pas une marchandise, pour la Cgt elles doivent avoir un contenu émancipateur, être accessibles à tous et construites à partir des attentes des cheminots.

Sec-tech

Service Minimum et atteinte au droit de grève

Promis par le président durant la campagne, la loi sur le service minimum a été votée au mois d'août dernier. Malgré la désapprobation de toutes les OS, le gouvernement veut faire appliquer cette loi.

Que prévoit-elle ?

Au mois d'août dernier, le Gouvernement a fait voter la loi cadre sur le service minimum. Cette loi ne décrit pas précisément la mise en place du service minimum mais donne un cadre (d'où son nom) dans lequel les entreprises concernées doivent se placer dès le 1er Janvier 2008.

Concrètement cette loi prévoit 2 grands volets :

- ✓ La prévention des conflits
- ✓ L'information des voyageurs.

Prévention des conflits

Concernant la prévention des conflits, peu de choses positives sont à noter. Aucune obligation n'est faite à l'entreprise de répondre aux besoins et revendications des salariés. Il est d'ailleurs regrettable que certaines OS soient complices de la direction pour allonger la durée des préavis passant de 5 à 15 jours.

Info des voyageurs

Concernant l'information des voyageurs, la loi prévoit quelques points positifs tels que l'annonce obligatoire d'un plan de transport fiable, la gratuité de l'information et le remboursement des billets en cas de non respect de ces engagements.

Concrètement, pour les cheminots qu'est ce qui change. Le plus gros changement se situe au niveau de l'obligation pour certains

métiers de se déclarer gréviste 48h00 avant le début de l'action.

De son côté la direction tente d'aller bien au delà de la loi en demandant par exemple aux cheminots en repos de se déclarer ou non grévistes.

«La direction va bien au delà de la loi pour restreindre toujours plus le droit de Grève des cheminots»

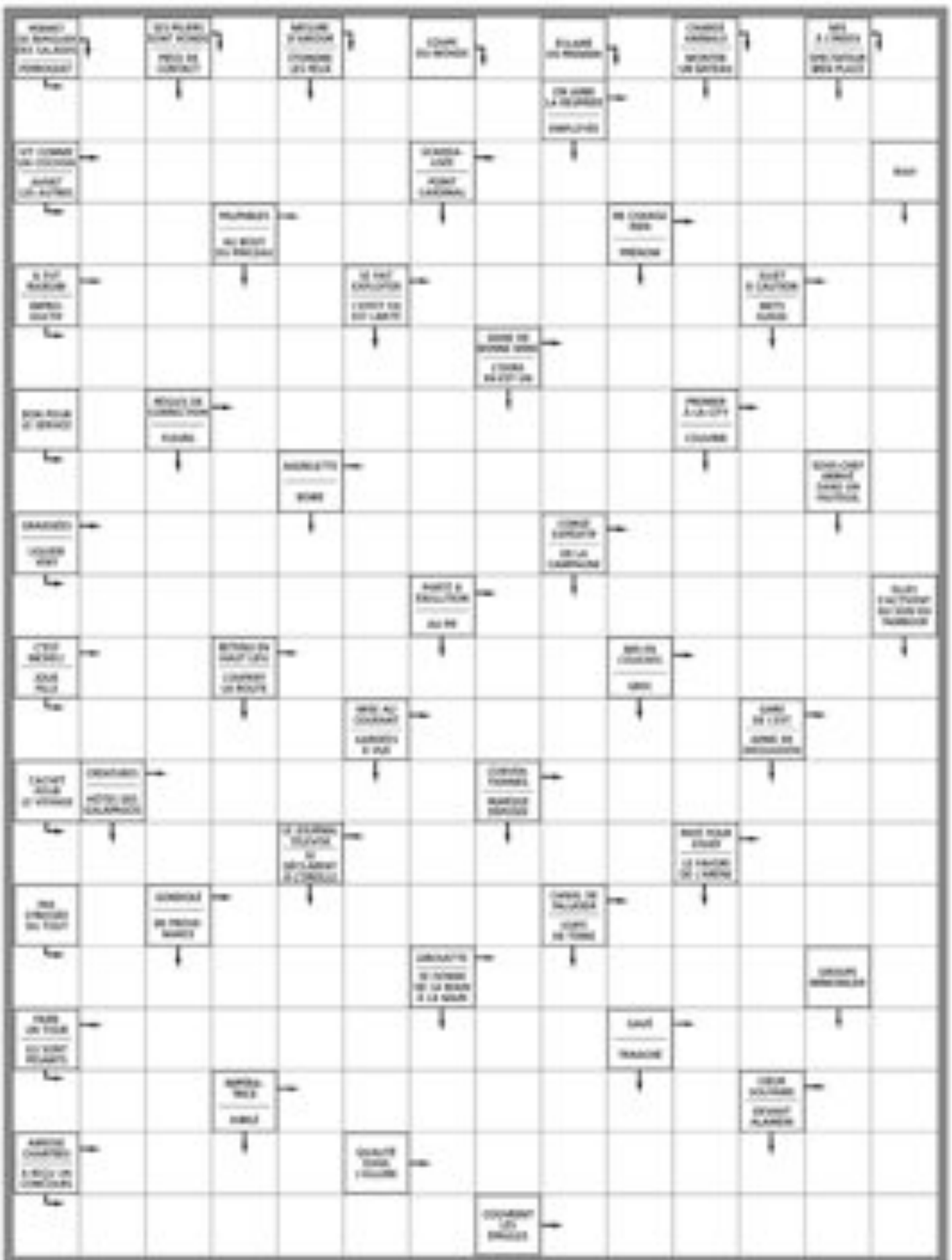
Cette loi, inutile et inefficace comporte un volet qui va à l'encontre de la libre utilisation par les salariés

du droit de grève. En devant se déclarer gréviste 48h00 avant la fin du préavis, les cheminots subiront des pressions de la part de l'encadrement.

Pour la Cgt, il s'agit clairement d'une atteinte au droit de grève, après les rassemblements de cet été, nous avons d'autres cartes à jouer pour contourner cette loi. La Cgt les proposera pour la prochaine action



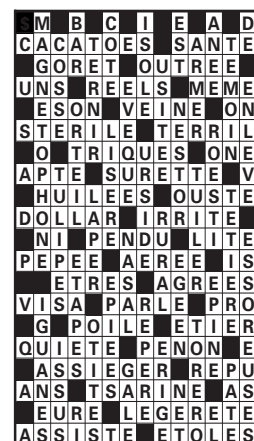
Jeux...



Infos du Syndicat...

Don à l'Oncf

Lors de l'AG du syndicat du mois de janvier, les syndiqués présents ont manifesté le souhait d'aider un peu plus l'Oncf. Cette oeuvre sociale crée par la fédération des cheminots épaula les pupilles de cheminots.





La Cgt

et si...



...j'y étais